

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2670

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2012 - Budget annexe de l'assainissement

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacques), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2670**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2012 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2012 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 202 650 471 €. Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service est assuré en régie directe par la Communauté urbaine de Lyon. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par monsieur le Trésorier Principal ; c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

En mouvements réels, la section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 109,368 M€.

Malgré un contexte d'augmentation des dépenses d'exploitation plus rapide en pourcentage que celle des recettes de la même section, l'autofinancement brut s'élève à 27,620 M€ en 2012, en augmentation de 3,38 % (26,717 M€ en 2011).

L'épargne nette ressort à 10,499 M€, en hausse de 0,50 % par rapport à 2011 (10,447 M€) et ce, après remboursement du capital des emprunts de 17,121 M€ (16,270 M€ en 2011).

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 93,282 M€, en augmentation de 1,53 % par rapport au budget primitif 2011.

En 2012, il est prévu de consacrer pour les investissements opérationnels 69,088 M€ en dépenses et 9,077 M€ en recettes, en mouvements réels, soit une charge nette de 60 M€, supérieure de 3 M€ à celle de 2011.

L'encours de la dette est estimé à 234,048 M€ début décembre 2011 (180,584 M€ en décembre 2010), compte tenu des besoins de financement des investissements. Le besoin d'emprunt à long terme en 2012 pour équilibrer le budget se situe à hauteur de 41 M€ (42,500 M€ en 2011).

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est porté à 8,640 M€ (7,374 M€ en 2011).

Le tableau, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe de l'assainissement pour 2012.

Budget primitif 2012 - budget annexe de l'assainissement - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	BP 2011	BP 2012	Evolution (en %)
recettes réelles d'exploitation	98,414	103,696	5,37
recettes d'ordre d'exploitation	5,022	5,672	12,94
total recettes d'exploitation	103,436	109,368	5,73
dépenses réelles d'exploitation	71,697	76,076	6,11
dépenses d'ordre d'exploitation	31,739	33,292	4,89
total dépenses d'exploitation	103,436	109,368	5,73
autofinancement brut	26,717	27,620	3,38
remboursement capital	16,27	17,121	5,23
épargne nette	10,447	10,499	0,50
recettes réelles d'investissement	60,058	58,777	- 2,13
recettes d'ordre d'investissement	31,819	34,505	8,44
total recettes d'investissement	91,877	93,282	1,53
dépenses réelles d'investissement	86,775	86,397	- 0,44
dépenses d'ordre d'investissement	5,102	6,885	34,95
total dépenses d'investissement	91,877	93,282	1,53
Budget primitif total	195,312	202,650	3,76

La mise en place au 1er janvier 2012 du nouvel outil de gestion financière et marchés Filigrane nécessite la généralisation de l'utilisation du niveau "opération" pour l'inscription et le suivi des crédits tant pour la section de fonctionnement que pour celle de l'investissement. Elle suppose aussi un niveau de regroupement des opérations au sein de "programmes" auxquels sont attachées des enveloppes de financement.

Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement seront désormais votées sur la base d'un nouveau référentiel correspondant aux compétences de la Communauté urbaine. Ces compétences ressortent de la lecture du dernier arrêté préfectoral relatif aux statuts et compétences de la Communauté urbaine du 20 décembre 2010. Elles sont retraduites dans le cadre de 29 programmes principaux qui pourront faire l'objet d'ajout en fonction des décisions prises ultérieurement sur l'extension éventuelle des compétences par le Conseil de communauté.

Le nouveau dispositif lié aux compétences permettra une continuité et une permanence de rattachement des opérations même si de nouveaux axes politiques analytiques sont approuvés par le Conseil de communauté au cours des mandats futurs.

La référence aux 14 axes politiques, validés au début de notre mandat, subsistera néanmoins par le biais d'une codification analytique des opérations permettant les consolidations appropriées pour l'établissement du bilan de mandat en 2014 sur un périmètre comparable.

Les crédits annuels de paiement continuent à être soumis au vote du Conseil de communauté par nature de dépense et chapitre.

Pour le seul budget annexe de l'assainissement, un programme supplémentaire (P30) est intégré dans la compétence "moyens généraux" pour la gestion des dépenses avec TVA non déductible.

Sur ce budget, 13 programmes sont concernés par des inscriptions au BP 2012 :

Compétence	N°	Programmes - description
Développement et aménagement économique, social et culturel	P01	développement économique local
	P02	rayonnement national et international
Aménagement de l'espace communautaire	P06	aménagements urbains
	P08	transports urbains
	P09	création, aménagement et entretien de voirie
Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P16	accompagnement des gens du voyage
Politique de la ville	P17	politique de la ville
Gestion des services d'intérêt collectif	P19	assainissement
	P21	eaux pluviales et ruissellement
Environnement et politique du cadre de vie	P27	préservation et promotion d'espaces naturels
Moyens généraux	P28	fonctionnement de l'institution
	P29	gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)
	P30	dépenses avec TVA non déductible

En section d'investissement, les inscriptions pour la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) sont proposées, tous mouvements confondus, à 70,302 M€ en dépenses et 10,322 M€ en recettes, soit une charge nette de 59,980 M€ à rapprocher du cadrage du budget 2011 qui s'établissait à 57 M€.

Elles concernent neuf programmes du nouveau référentiel qui constitue les autorisations de programme globales.

En mouvement réel, les dépenses opérationnelles (69,089 M€) correspondent :

- pour 69,059 M€ à la production d'ouvrages communautaires, en particulier les réseaux et les installations d'assainissement, la réalisation d'études pré-opérationnelles, l'achat de matériels roulants, d'outillages et de matériels divers, de mobiliers et de logiciels,

- pour 0,030 M€ à une créance qui correspond à la participation de la Communauté urbaine à la réalisation, par les riverains de réseaux d'eaux usées sous voies privées, ouvrages qui sont, à leur achèvement remis à la collectivité pour intégration dans son patrimoine.

Les recettes réelles opérationnelles correspondent pour 9,077 M€ à des participations reçues dont :

- 8,977 M€ de l'agence de l'Eau qui concourent à la réalisation des stations d'épurations ou à leur mise aux normes (7,390 M€), au système de télégestion (0,159 M€), au collecteur de l'Yzeron à Oullins (0,699 M€), au programme de renouvellement des installations (0,729 M€),
- 0,100 M€ de tiers pour l'opération station de la Feysine.

En mouvement réel, la charge nette opérationnelle (60,011 M€) devrait permettre le lancement de nouvelles opérations décidées dans le courant de l'exercice : les crédits de paiements correspondants pourraient atteindre 21,651 M€, 13,225 M€ seraient affectés au programme 19 - assainissement, et 7,051 M€ au programme 9 - création et aménagement de voirie. La poursuite des opérations déjà votées par le Conseil de communauté serait assurée à concurrence de 38,360 M€.

De même, la part des crédits réservés aux opérations globalisées, y compris les actions 2012, pour le renouvellement des réseaux et la maintenance des installations, pourrait représenter 19,459 M€ (en charge nette) ; les opérations individualisées mobiliseraient 40,552 M€ (en charge nette).

En mouvement pour ordre il s'agit, pour la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), de prévoir :

- en écritures patrimoniales (1,213 M€), équilibrées en dépenses et en recettes, la régularisation des avances forfaitaires sur marchés (1,113 M€) et l'intégration des réseaux sous voies privées qui pourraient être remis à la collectivité (0,10 M€),
- en recettes d'ordre, au chapitre 040, la sortie patrimoniale de véhicules et de matériels informatiques, pour une valeur nette comptable estimée à 0,032 M€ après une vente ou une cession gratuite. La contrepartie de cette proposition figure au compte réglementaire 675 "valeur comptable des éléments d'actif cédés", en section de fonctionnement.

Les prévisions d'investissement hors du champ de la PPI sont reprises dans le programme 29 - gestion financière. Ces mouvements financiers représentent, en recettes, la somme de 82,960 M€ (88,9 % de la prévision totale d'investissement) et 22,981 M€ en dépenses (24,6 % des dépenses totales proposées).

Les principales propositions budgétaires des deux sections, en mouvement réel, sont présentées ci après par programme.

Programme 01 - Développement économique local

En investissement, 0,300 M€ vont permettre la réalisation de réseaux d'assainissement dans les zones industrielles de Lyon sud-est, Chassieu, Neuville sur Saône, et dans le cadre de l'offre d'accueil des entreprises.

Programme 02 - Rayonnement national et international

Des opérations de coopération décentralisée sont prévues en 2012 dans le cadre du fonds de solidarité eau, à hauteur de 0,200 M€. Cette prévision est identique à celle du budget primitif 2011. Parallèlement, les recettes d'exploitation attendues de l'agence de l'Eau s'élèveraient à 0,150 M€, soit 0,050 M€ de moins qu'en 2011.

Programme 06 - Aménagements urbains

Il s'agit de l'aménagement des espaces publics de la ZAC Confluence à Lyon 2°, de l'espace Brotteaux à Lyon 6°, de l'opération de densification du centre-bourg d'Albigny sur Saône qui nécessitent l'installation de réseaux d'eaux usées (0,175 M€).

Pour les opérations à lancer en 2012, il est également proposé de prévoir une dépense d'équipement de 0,782 M€.

Programme 08 - Transports urbains

La réalisation d'ouvrages d'assainissement accompagne l'aménagement des sites propres de la ligne trolleybus C1-C2 et T4 du tramway (0,394 M€). 0,071 M€ pourraient financer les travaux induits par le lancement de nouveaux projets d'investissement.

Programme 09 - Création, aménagement et entretien de voirie

La dépense d'investissement opérationnelle représenterait 9,959 M€ pour 2012 dont 2,908 M€ pour les opérations déjà lancées : 1,400 M€ financeraient les infrastructures d'assainissement du boulevard urbain est sur la Commune de Vaulx en Velin. La création du réseau d'assainissement dans le cadre du chantier à Lyon 7° rue de Gerland - programme Nexity et Meunier constituerait une dépense de 0,356 M€.

Par ailleurs, 7,051 M€ pourraient permettre de répondre aux nouveaux besoins de financement induits notamment par l'aménagement futur des voiries connexes au pont Schuman et au tunnel de la Croix-Rousse, dans les 4° et 9° arrondissements de Lyon.

Programme 16 - Accompagnement des gens du voyage

La participation de la Communauté urbaine à l'opération de relogement des familles des gens du voyage à Décines Charpieu cité des Marais a induit la construction d'une station d'épuration adaptée au site. 0,020 M€ figurent, pour ce dossier, en investissement opérationnel.

Programme 17 - Politique de la ville

La construction de réseaux et d'ouvrages pour recueillir les eaux pluviales est estimé à 0,632 M€ et représente l'inscription des dépenses réelles d'investissement pour 2012. Cette enveloppe assurerait la poursuite des travaux engagés îlot de la Poudrette à Villeurbanne (0,234 M€) et sur le site Grand projet de ville (GPV) Vernay Verchères à Vaulx en Velin (0,146 M€).

Programme 19 - Assainissement

Les dépenses réelles d'exploitation représentent 31,922 M€.

L'entretien sous-traité des stations d'épuration s'élèverait à 13,075 M€, en diminution par rapport à 2011 (13,375 M€). Les frais de maintenance des stations d'épuration et de relèvement en régie directe ont été estimés à 2,500 M€. Le coût de la fourniture d'électricité s'élèverait à 2,850 M€ (2,860 M€ en 2011). Le montant consacré à l'entretien du réseau restera identique à 2011, soit 2,420 M€. Les subventions et participations sont inscrites pour 0,629 M€ (0,657 M€ en 2011). Les taxes, versements assimilés et autres impôts et redevances seront de 1,788 M€, soit + 36,18 %. En effet, le décret du 1er juillet 2011 prévoit la hausse du taux de base de la taxe hydraulique perçue par Voies navigables de France (VNF) à compter du 2 juillet 2011. Les frais de fonctionnement en fournitures de petits équipements sont prévus pour un montant de 2,208 M€ contre 2,089 M€ en 2011.

Les recettes réelles d'exploitation sont attendues à hauteur de 84,558 M€ dans la perspective où le produit de la redevance d'assainissement collectif s'établirait à 61,2 M€ en 2012, soit une progression de 2,68 % (59,6 M€ en 2011).

Les principales autres recettes d'activité escomptées sur ce programme sont :

- la prime d'épuration en augmentation de 16,58 % en raison des travaux de mise aux normes des stations dans les délais (9,560 M€),
- la redevance de raccordement à l'égout (4,500 M€),
- la facturation du branchement aux réseaux pour les particuliers (3,200 M€),
- la redevance de transit et d'épuration des communes extérieures (3,305 M€).

En investissement, la dépense opérationnelle 2012 est proposée pour 52,080 M€ dont 14,338 M€ pour les projets nouveaux et les autorisations de programme complémentaires qui seraient décidés par le Conseil au cours de l'exercice.

38,855 M€ seraient engagés sur les opérations en cours de réalisation. Il s'agit en particulier des mises aux normes, des constructions ou des programmes de maintenance en cours des stations d'épuration (18,855 M€). Le besoin de 8 M€, identifié pour la station de la Feyssine, tient compte d'un décalage opérationnel enregistré en 2011. Les dépenses pour les installations de Meyzieu, Genay et Neuville sur Saône sont respectivement estimées à 4,570 M€, 3,031 M€ et 1,561 M€.

Les aides de l'agence de l'Eau pour ces opérations en cours sont évaluées à 5,780 M€ dont 2,450 M€ pour le site de la Feyssine et 1,475 M€ pour celui de Saint Fons.

Le chantier de restructuration et de renforcement du réseau d'assainissement du Grand Montout à Décines Charpieu peut démarrer avec un financement de 4,571 M€. 3,510 M€ seraient également mobilisés à Lyon 9° pour le dessablement sur le site des Eglantines.

Programme 21 - Eau pluviales et ruissellement

La recette réelle d'exploitation de 17 M€ concerne la participation du budget principal au titre des eaux pluviales, ces dépenses devant être prises en compte par le contribuable et non par l'utilisateur du service industriel et commercial.

Les dépenses réelles d'investissement seraient de 3,387 M€. Pour lutter contre les inondations, la construction de réseaux séparatifs d'eaux pluviales est programmée à Vénissieux, route de Corbas (0,840 M€), à Saint Priest dans la zone industrielle du Lyonnais (0,828 M€), à Mions dans le secteur Libération (0,665 M€). 0,230 M€ seraient également dépensés dans le cadre d'un programme annuel d'actions relatif aux opérations de voirie. 0,812 M€ pourraient financer les nouveaux aménagements décidés en 2012.

Programme 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels

La subvention à verser au comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise (COPARLY) a été estimée à 0,056 M€ (0,048 M€ en 2011).

Programme 28 - Fonctionnement de l'institution

En mouvements réels, les charges et produits d'exploitation représentent respectivement 31,697 M€ (30,721 M€ en 2011) et 1,988 M€ (2,048 M€ en 2011).

Principal poste de dépense de ce programme, les charges de personnel sont en évolution de 3 %, avec une estimation de 27,520 M€, contre 26,718 M€ en 2011. Les loyers et charges locatives représentent 1,361 M€ en 2012, soit une hausse de 0,81 %, comparée à l'inscription d'un montant de 1,350 M€, en 2011. Les dépenses intègrent également les assurances pour 0,918 M€ (0,773 M€ en 2011), et la logistique et les bâtiments pour 0,868 M€, montant stable par rapport à 2011. Les subventions aux associations du personnel sont estimées à 0,350 M€ et la maintenance informatique à 0,330 M€.

Pour ce qui concerne les produits attendus, le remboursement par le budget des eaux de la masse salariale nécessaire à la gestion de l'eau propre s'élèverait à 1,174 M€ en 2012 contre 1,274 M€ en 2011. Le produit des loyers se monterait à 0,333 M€ en 2012 (0,327 M€ en 2011).

Pour ce programme, l'investissement opérationnel (1,286 M€) concernerait l'achat de logiciel pour le projet Cigogne (0,020 M€), de véhicules utilitaires (0,120 M€), de mobilier et d'outillages techniques (0,043 M€) et l'aménagement des locaux des services urbains et la rénovation des chaufferies (0,185 M€). 0,918 M€ seraient mobilisés pour les actions nouvelles de 2012.

Programme 29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation)

Les charges d'exploitation consacrées à ce programme s'élèvent à 12,021 M€. 10,484 M€ sont à inscrire au titre des frais financiers, contre 10,183 M€ en 2011, soit une augmentation de 2,96 %. Les charges de structure à reverser au budget principal sont basées sur les résultats du compte administratif 2010, et sont estimées à 1,480 M€ en 2012, en diminution de 5,36 % par rapport à l'exercice précédent (1,564 M€). Des ajustements seront opérés en 2012, au vu des résultats effectifs.

Enfin, une ligne de sûreté budgétaire peut être ouverte à hauteur de 0,056 M€.

Les inscriptions proposées pour l'investissement à hauteur de 17,309 M€ sont hors du champ de la PPI. Ces dépenses réelles concernent, d'une part, le remboursement du capital des emprunts à long terme (17,121 M€) et, d'autre part, la provision pour dépenses imprévues (0,188 M€).

En recettes, le besoin de nouveaux prêts à long terme est évalué à 41 M€ (42,5 M€ au budget primitif 2011). La participation du budget principal aux travaux pour le recueilli des eaux pluviales est estimée à 8,7 M€, en progression de 110 % par rapport à 2011 (4,135 M€).

Programme 30 - Dépenses avec TVA non déductible

Ce programme doté de 0,180 M€ a été créé spécifiquement au budget de l'assainissement pour la gestion des dépenses et recettes qui n'ouvrent pas droit à déduction de la TVA. Sont concernés les frais de carburants et d'entretien des véhicules légers dits de tourisme nécessaires aux missions d'assainissement.

Les mouvements d'ordre

Les dotations aux amortissements représentent 24,620 M€ en 2012 contre 24,365 M€ en 2011, dont 5,675 M€ d'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues (5,022 M€ en 2011). Elles font l'objet d'une inscription identique en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d'investissement au chapitre 040.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement évolue de 17,17 %, pour s'élever à 8,640 M€ (7,374 M€ en 2011). Il fait l'objet d'une inscription identique en dépenses de fonctionnement au chapitre 023 et en recettes d'investissement au chapitre 021.

Sont également imputées aux chapitres 023 et 021 les cessions de matériels estimées à 0,032 M€.

Les mouvements d'ordre relatifs aux opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement s'équilibrent en recettes et en dépenses à hauteur de 1,213 M€ (chapitre 041) et sont détaillés dans le cadre des inscriptions de la PPI ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2012 du budget annexe de l'assainissement arrêté, en dépenses et en recettes à la somme de 202 650 471 €.

2° - Dit que le budget annexe de l'assainissement est voté conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme du 1er janvier 2008.

3° - Décide que, pendant l'année 2012, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière salariale s'étendra immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'Eau.

4° - Autorise monsieur le Président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe de l'assainissement,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

5° - Fixe à 17 000 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants, sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,

- 32,10 % de la charge nette financière,

- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auxquels s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 896 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.